

Coordination du développement de l'aire d'Emmepark Landshut (ancienne fabrique de papier) du point de vue spatial

Objectif

Le projet Emmepark Landshut vise la création d'un pôle d'emplois d'importance régionale et cantonale sur le site de l'ancienne fabrique de papier. L'exploitation de cette friche industrielle doit non seulement contribuer au développement économique mais aussi à la protection de terres cultivables en un autre endroit. Il convient de tenir compte des répercussions sur l'économie, l'environnement et la société, et ce également au-delà des limites régionales et cantonales.

Objectifs principaux:	B	Faire concorder le développement des transports et communications et celui du milieu bâti
	C	Créer des conditions propices au développement économique
	F	Promouvoir les espaces fonctionnels et les atouts régionaux

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général
Canton de Berne	<input checked="" type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2026	Coordination réglée
OACOT	<input checked="" type="checkbox"/> A moyen terme entre 2027 et 2030	
	<input type="checkbox"/> Tâche durable	
Cantons		
Confédération		
Régions		
Communes		
Tiers		
Responsabilité	OACOT	

Mesure

Le canton coordonne, en collaboration avec la conférence régionale de l'Emmental, le canton de Soleure et toutes les communes concernées, le développement spatial du secteur sud de l'aire Emmepark Landshut aux niveaux cantonal et régional. A cet égard, les répercussions sur l'économie, l'environnement et la société, en particulier la compatibilité du trafic avec le site (traversées de localités) doivent être prises en considération dans un but d'optimisation. Il convient également de tenir compte des mesures issues du schéma d'offre pour les transports publics (TP) 2022-2025 de la conférence régionale de l'Emmental afin d'améliorer la desserte du site.

Démarche

- En raison de la coordination spatiale dans les CRTU 2017/2021 et des vastes travaux préparatoires accomplis (dispositions, EIE et mesures concernant la circulation pour le secteur nord), le secteur nord est considéré comme un élément de coordination réglée et le secteur sud, comme un élément de coordination en cours.
Afin que soient créées les conditions nécessaires au niveau supérieur en matière d'aménagement pour que le secteur sud puisse être considéré comme un élément de coordination réglée dans le plan directeur cantonal, les étapes sont les suivantes:
- Examen d'opportunité (EO) de la desserte de l'aire d'Emmepark en transport individuel motorisé (TIM).
- Examen des questions relatives aux transports publics (TP), au trafic piétonnier et cycliste ainsi qu'au transport de marchandises par rail; élaboration d'une solution pour l'ensemble des acteurs du trafic tenant compte de l'EO.
- Détermination des autres intérêts en présence, en particulier identification des demandes émanant des communes, de la région ou du canton (la démarche peut être menée parallèlement aux étapes précédentes).
- Pesée exhaustive des intérêts au niveau cantonal concernant le secteur sud et passage au stade de la coordination réglée, pour ce secteur, selon les illustrations figurant au verso.

Interdépendances/objectifs en concurrence

- Permis de construire dans le périmètre du secteur nord
- Désignation des emplacements favorables et des zones prioritaires pour des utilisations à des fins logistiques (B_03)

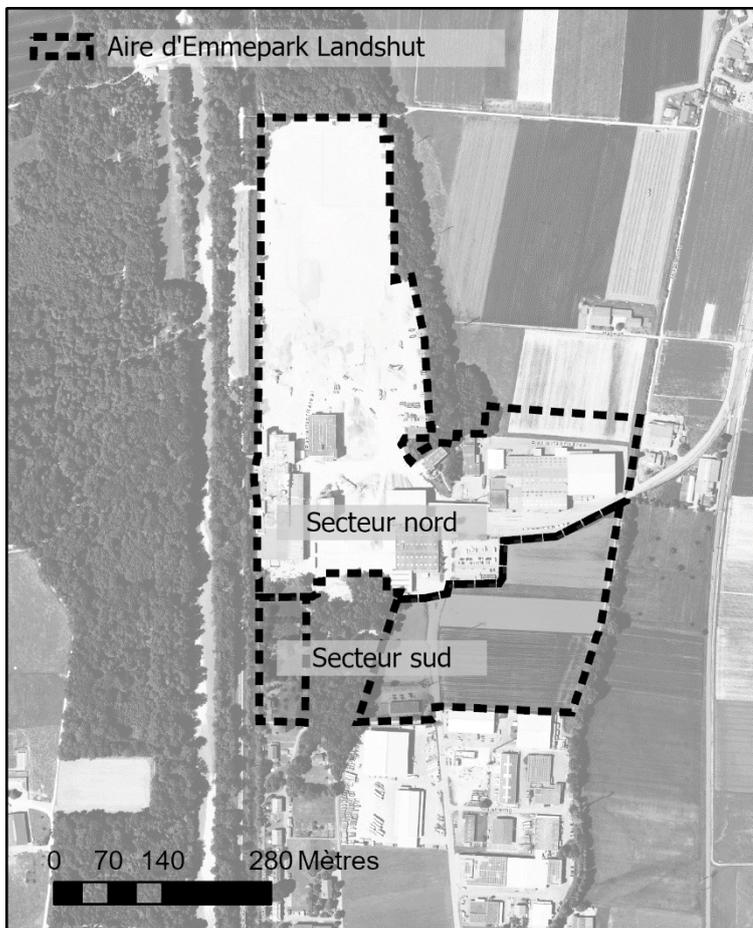
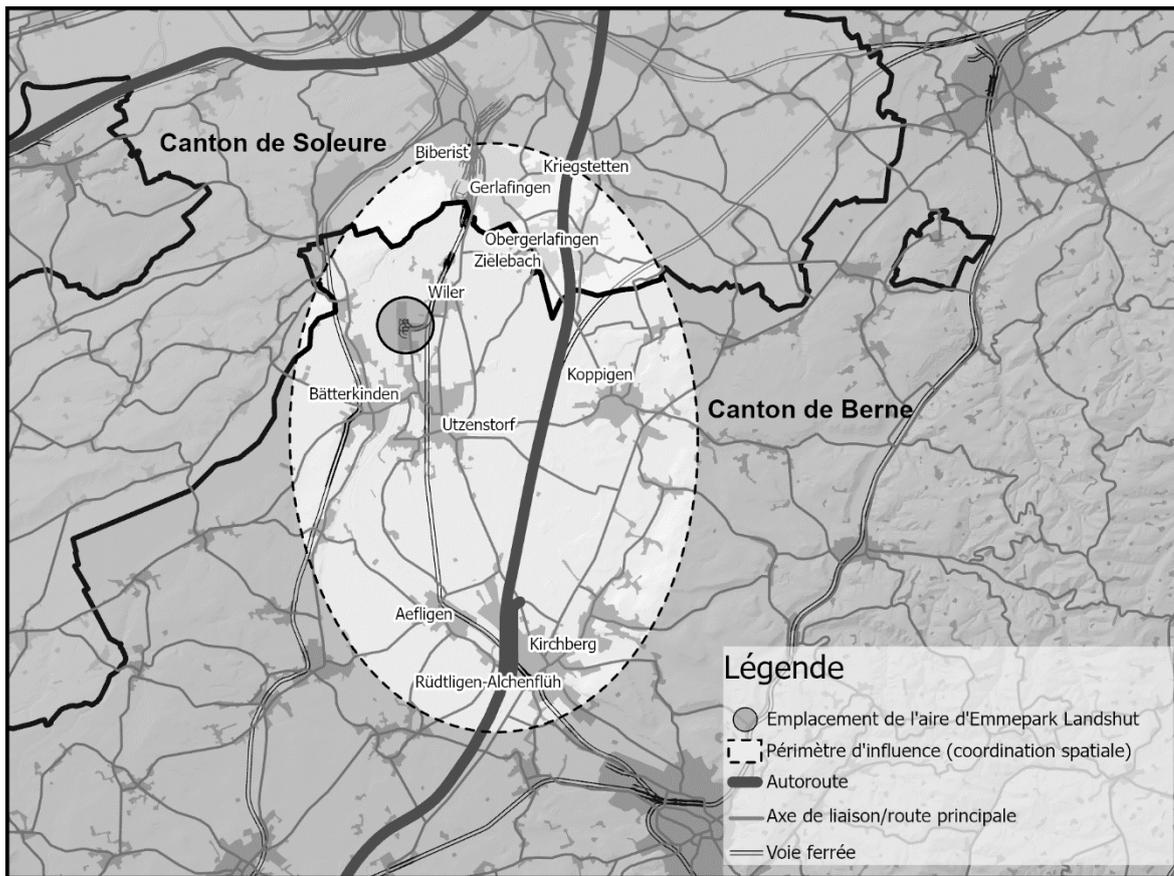
Etudes de base

- Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) de l'Emmental 2017/2021
- Schéma d'offre pour les TP 2022-2025 de la conférence régionale de l'Emmental
- Schéma d'offre pour les TP 2022-2025 du canton de Berne
- Etude relative à la desserte par les TP intitulée «ÖV-Erschliessung Areal Papierfabrik, Utzenstorf 1. Bauetappe und Ausblick auf Ausbautetappen», Bahn + Bus Beratung AG 3B, 13.11.2020, complétée le 18.05.2021

Indications pour le controlling

- Poursuite des travaux de planification et de réalisation
- Evolution des flux de trafic

Coordination du développement de l'aire d'Emmepark Landshut (ancienne fabrique de papier) du point de vue spatial



Etat de la coordination du site:
Secteur nord: coordination réglée
Secteur sud: coordination en cours